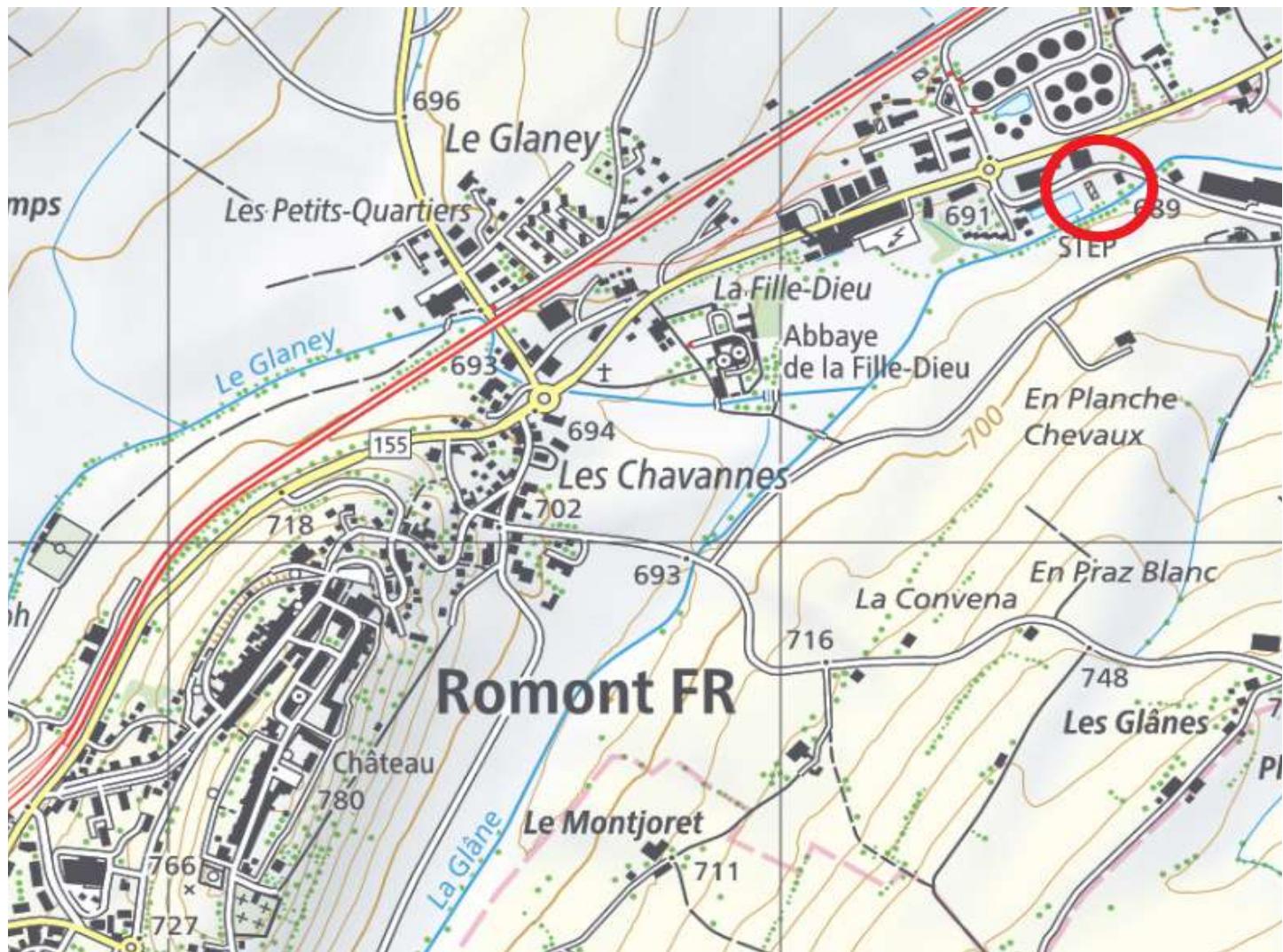


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Romont

s a i d e f



Informations **générales**

Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**



L'accès à la déchetterie communale est réservé aux ayants droits

Voir www.romont.ch

Horaires de la déchetterie

Horaire d'été (31.03 au 26.10) :

Lundi - fermée
Mardi - 15h00 à 19h00
Mercredi - 16h00 à 19h00
Jeudi - 13h30 à 16h30
Vendredi - 13h30 à 19h00
Samedi - 08h30 à 11h30 / 13h00 à 15h00

Horaire d'hiver (27.10 au 30.03) :

Lundi - fermée
Mardi - 15h00 à 18h00
Mercredi - 16h00 à 18h00
Jeudi - 13h30 à 16h30
Vendredi - 13h30 à 18h00
Samedi - 08h30 à 11h30 / 13h00 à 15h00

*La déchetterie est fermée les jours fériés ainsi que les 2 janvier, 24, 26 et 31 décembre.

Les sacs officiels AIR-PRO GLÂNE sont en vente dans les commerces romontois suivants :

Le Panier du coin, Shop Celsa, Landi, Aldi, Lidl, Coop, Migros, Denner, Le Bocal du coin, Fromagerie Romontoise, Commerce de Fer SA.

Prix du rouleau :

CHF 11.00 le rouleau de 10 sacs de 17 litres
CHF 20.00 le rouleau de 10 sacs de 35 litres
CHF 32.00 le rouleau de 10 sacs de 60 litres
CHF 24.00 le rouleau de 5 sacs de 110 litres

Contact et infos

Administration communale
Rue du Château 93
Case postale 236
1680 Romont
026 652 90 70
technique@romont.ch
www.romont.ch

Les clips pour containers sont en vente dans les commerces romontois suivants :

Landi, Shop Celsa.

Prix de 10 clips :

CHF 196.00 par container de 600 litres
CHF 265.00 par container de 800 litres
Les sacs officiels peuvent également être déposés dans les containers non munis de clips. **L'entretien et le nettoyage régulier des containers sont à la charge des propriétaires.**

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Romont

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M					2	
M				1		3
J 1	Nouvel-An			2		4 Fête-Dieu
V 2				3 Vendredi-Saint	1	5
S 3				4	2	6
D 4	1		1	5	3	7
L 5	2		2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6		3	3	7	5	9
M 7	4		4	8	6	10
J 8	Ramassage des sapins de Noël	5	5	9	7	11
V 9		6	6	10	8	12
S 10	7		7	11	9	13
D 11	8		8	12	10	14
L 12	9		9	13	11	15
M 13		10	10	14	12	16
M 14	11		11	15	13	17
J 15	12		12	16	14 Ascension	18
V 16		13	13	17	15	19
S 17	14		14	18	16	20
D 18	15		15	19	17	21
L 19	16		16	20	18	22
M 20		17	17	21	19	23
M 21	18		18	22	20	24
J 22	19		19	23	21	25
V 23		20	20	24	22	26
S 24	21		21	25	23	27
D 25	22		22	26	24	28
L 26	23		23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27		24	24	28	26	30
M 28	25		25	29	27	
J 29	26		26	30	28	
V 30		27	27		29	
S 31	28		28		30	
D	29				31	
L	30					
M		31				



2026

Calendrier

Romont

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale		5	3		5
D 5	2		6	4	1 Toussaint	6
L 6	3		7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	5		9	7	4	9
J 9	6		10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11	8		12	10	7	12
D 12	9		13	11	8	13
L 13	10		14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
J 16	13		17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20	17		21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22	19		23	21	18	23
J 23	20		24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25	22		26	24	21	26
D 26	23		27	25	22	27
L 27	24		28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29	26		30	28	25	30
J 30	27			29	26	31
V 31		28		30	27	
S	29			31	28	
D	30				29	
L	31				30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Aluminium et boîtes de conserve

Tous les emballages frappés du logo "recyclage de l'aluminium" et toutes les boîtes de conserve avec leur couvercle en fer-blanc portant le logo spécial du "recyclage du fer-blanc".



Appareils électriques et électroniques

Les commerçants sont tenus de reprendre les appareils gratuitement. Ceux-ci peuvent également être déposés à la déchetterie. Les frigos, congélateurs et objets électriques et électroniques sont également acceptés.

Excepté : panneaux solaires.



Ferraille (objets métalliques)

Tout le fer. Vos vieux vélos peuvent être déposés à la déchetterie dans le cadre d'une action caritative intitulée "Vélafrica".



Tubes lumineux (néon) / LED

Les sources lumineuses (néons, ampoules et LED) doivent être rapportées de préférence au lieu d'achat.



Déchets compostables ménagers

Toutes matières organiques des ménages (épluchures, déchets végétaux, déchets alimentaires, etc.), les fleurs, les marcs de café et coquilles d'œufs. Seuls les contenants transparents sont admis.



Déchets inertes (petites quantités)

Tuiles, briques, béton, porcelaine, grès, céramique, vitrocéramique, vitrage, vitres, miroirs en petite quantité, plats en verre, cendres et litières pour chat ou autres animaux. Précisions à la page suivante.

200 litres maximum.



Déchets de jardin

Les branches d'un diamètre maximum de 10 cm sont admises. Le dépôt de branchage et de gazon par des entreprises de paysagistes est admis à la déchetterie uniquement en présence du propriétaire ou du concierge du bâtiment.



Litière de chat

Litières (pour chat ou autres animaux) à mettre avec les déchets inertes (sans emballage plastique ou papier et sans déjections).



Déchets encombrants combustibles

Tous déchets qui, en raison de leur forme et de leur dimension, ne peuvent être introduits dans un sac de 110l. Précisions à la page suivante. **Le bois est collecté séparément (voir détails sous "Bois").**



Huiles minérales

Huile de moteur. **5 litres maximum.**



Bois

Les meubles doivent être démontés et toutes les parties métalliques séparées.

Le volume maximum accepté est de 2m3.



Huiles végétales

Huile de ménage (friteuse).



Papier et carton

Les cartons doivent être vidés de leur contenu et pliés. Exceptions à la page suivante.



PET

Bouteilles à boissons munies du logo PET. Veuillez les compresser ! **Seules les bouteilles à boissons sont autorisées. Celles contenant d'autres produits (huile, vinaigre, savon, etc.) doivent être jetées avec les ordures ménagères ou rapportées au lieu d'achat.**



Piles et accumulateurs

Doivent être idéalement rapportés au lieu d'achat. Les piles au lithium ne sont pas acceptées et doivent obligatoirement être rapportées au lieu d'achat.



Sagex

Le polystyrène peut être déposé dans des sacs prévus à cet effet à la déchetterie. Les chips, les barquettes de viande, le sagex souillé (bois, plâtre, plastique, etc.) et les films plastiques blancs ressemblant au sagex ne sont pas admis.



Textiles et chaussures

Tous les vêtements et souliers propres et entreposés dans des sacs, en état d'être utilisés. Les vêtements qui ne peuvent plus être utilisés doivent être mis dans les sacs officiels Air-Pro.



Verre

Les bouteilles et bocaux sont déposés séparément par couleur : vert, brun et blanc.

Excepté : vitres, miroirs, porcelaine, plats en verre, (voir détails sous "Déchets inertes").

Infos complémentaires



Les déchets ménagers qui ne sont pas admis à la déchetterie doivent être insérés dans des sacs officiels **AIR-PRO GLÂNE**. Ceux-ci seront déposés aux endroits habituels au plus tôt

à 6 heures du matin le jour du ramassage mais avant le passage du camion-poubelle.

Les **Glânes** : ramassage seulement le vendredi

Les **Rochettes** : ramassage seulement le mardi

Taxe annuelle perçue auprès de chaque propriétaire

CHF 75.00 par logement inférieur à 4 pièces
CHF 125.00 par logement de 4 pièces et plus

Les propriétaires peuvent répartir cette taxe dans les charges de loyers.

Faites-vous un geste pour les familles ?

Sur présentation d'une pièce d'identité au service technique communal, vous recevrez chaque année, par enfant de moins de 3 ans, 3 rouleaux de sacs de 35 litres, donc au maximum un total de 9 rouleaux.

Et les personnes qui ne se conforment pas aux règles ?

Toute personne contrevenant au règlement communal relatif à la gestion des déchets est passible d'une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00 selon la gravité du cas.

Les rentiers AVS ou AI peuvent bénéficier d'aide quant au ramassage de déchets **encombrants**. Pour plus d'informations, merci de vous adresser au service technique communal au 026 / 652 90 70 technique@romont.ch.

Démarche Zéro Déchet



Précisions déchetterie



Déchets encombrants combustibles

Pour les ménages, les récipients en plastique égaux ou supérieurs à 2 litres peuvent être considérés comme déchets encombrants.

Volume accepté au total 2 m³. En cas de volume plus important (déménagement, appartement à vider en cas de décès par exemple), contactez impérativement le service technique au 026 652 90 70.



Déchets inertes

Lors des travaux de rénovation, transformation, construction, les déchets doivent être déposés dans une benne privée. L'élimination et le tri des déchets de chantier sont à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Papier et carton

Excepté : papier cadeau enduit, papier à fleurs, papier ménage, autocollants, serviettes, mouchoirs en papier, nappes en papier, sacs pour aliments d'animaux, emballages de lait ou de jus de fruits, tambours de poudre à lessive, sacs de ciment ne sont pas admis à la déchetterie.



Déchets non admis à la déchetterie



Déchets de chantier

Les matériaux inertes dont la nature n'entraîne aucune influence nocive sur les eaux d'infiltration, tels que les matériaux d'excavation et de démolition propres. L'élimination de ces matériaux est à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Les produits toxiques

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, sprays contenant du CFC, bains photographiques, engrains, détartrants, poisons pour animaux, etc. doivent être rapportés au lieu d'achat. Toutefois, ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP).

Lieu de dépose :

Route de Massonnens 2, 1680 Romont
tél. 026 652 12 96

Heures d'ouverture :

Le jeudi de 14h30 à 16h30.



Pneus

A rapporter dans un garage ou un centre de recyclage.



Médicaments

Retour à la pharmacie.
(médicaments, seringues, etc.).



Dépouilles d'animaux

Les déchets carnés sont les cadavres d'animaux de compagnie.

La récolte est sous la responsabilité de Sanima (Etablissement d'assurance des animaux de rente). www.sanima.ch

Lieu de dépose :

Route de Massonnens 4a, 1680 Romont
tél. 026 519 01 06 / 026 305 22 75

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30
Le samedi de 07h30 à 09h00
(sauf jours fériés)

*jusqu'à 250kg

Autre lieu de dépose :

Gros Essert 1, 1697 La Joux
tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

Du lundi au samedi de 13h30 à 15h30
(sauf jours fériés)

*Gros bétail jusqu'à 15h00.